



BIENVENUE ! SUR LE CHEMIN DE HALAGE



Pour permettre et
faciliter la navigation,
nous entretenons les
abords du canal à partir
du chemin de service
appelé chemin de halage.

PARTAGEONS-LE !

VELOROUTE : D'ABORD UN CHEMIN DE SERVICE

Pour permettre une **meilleure navigation**, professionnelle ou de plaisance



VNF a besoin de chemins le long des voies d'eau



Sont autorisés à circuler :
services de secours, Conseil Départemental, riverains.



L'accès au public
est permis sur ces
chemins pour les
loisirs



Voies Navigables
de France est
un établissement
public chargé de
gérer, entretenir,
exploiter et
développer

6 700 KM
DE VOIES D'EAU
EN FRANCE

en protégeant les
ressources en eau
et l'environnement.

PARTAGEONS L'ESPACE !



L'éclusier

travaille sur les chemins
de halage, laissez-le
passer quand il est en
intervention.

C'est aussi son lieu
de vie, ne faites pas
de bruit aux abords
de sa maison.



RESPECTONS LA NATURE



Aidez-nous à garder ce lieu
naturel et propre : emportez vos
déchets et ne jetez jamais rien
dans la voie d'eau.



SÉCURITÉ POUR TOUS

Une voie d'eau est un lieu qui peut être dangereux

En ne respectant pas certaines règles, vous pouvez vous mettre en danger ainsi que ceux qui vous entourent :



**SURVEILLEZ
VOS ENFANTS**



**NE VOUS
BAIGNEZ PAS**



**NE SAUTEZ
PAS DES
OUVRAGES**



**RÉDUISEZ VOTRE VITESSE
EN VÉLO QUAND VOUS
CROISEZ QUELQU'UN**

Une écluse
est un lieu de travail



**N'ACCROCHEZ
PAS VOTRE
VÉLO AUX
BARRIÈRES
DE SÉCURITÉ**



**TENEZ VOS
CHIENS EN
LAISSE**



**PÊCHEUR, LAISSEZ LIBRE
LE PASSAGE POUR
LES VÉHICULES
D'INTERVENTION**